

**BUREAU DE MEDECINE
DE QUEBEC.**

Nous soussignés Membres du Bureau d'Examineurs pour le District de Québec nommés en vertu de l'Ordonnance de la 28^{me}. Geo. 3, Chap. VIII, intitulée, "Ordonnance qui défend à qui que ce soit de pratiquer la Médecine et la Chirurgie dans la Province de Québec, ou la Profession d'Accoucheur dans les Villes de Québec et Montréal, sans une permission," avons examiné Joseph Marinette levis M. D. et trouvé capable de pratiquer comme Médecin, Chirurgien et Accoucheur.

J. P. Pouchard, Secrétaire

À l'Hotel-Dieu de Québec.

Le 1^{er} juillet 1839

J. P. Pouchard,
Secrétaire.

H. Roux,
John Rowley,
M. P. Pouchard,
M. P. Pouchard,
J. P. Pouchard

Les. Morin
J. P. Pouchard
C. P. Pouchard
J. P. Pouchard